

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/11/20/2020044061/justel>

Dossier numéro : 2020-11-20/09

Titre

20 NOVEMBRE 2020. - Décret portant assentiment à la modification de la Convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), adoptée le 22 juin 2017 par la Conférence des Parties Contractantes, ainsi qu'à son annexe 2 et aux appendices I à V appartenant à l'annexe 2

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-12-2020 page : 87969

Entrée en vigueur : 24-12-2020

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière régionale.

[Art. 2](#). Les modifications de la Convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), ainsi que de son annexe 2 et des appendices I à V compris appartenant à l'annexe 2, adoptée le 22 juin 2017 par la Conférences des Parties Contractantes, sortiront leur plein et entier effet.

[Art. 3](#). Dans l'article 3 du décret du 9 mai 2008 portant assentiment à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, adoptée à Strasbourg le 9 septembre 1996 par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, ainsi qu'à ses annexes 1re et 2 et les appendices I à V compris appartenant à l'annexe 2, le membre de phrase " ainsi que des appendices y afférents " est inséré entre le mot " annexes " et le mot " à ".

[Art. 4](#). L'article 4 du même décret visé à l'article 3, est remplacé par ce qui suit :
" Art. 4. Le Gouvernement flamand communique au Parlement flamand une copie de toute modification des annexes et des appendices visés à l'article 3, dès qu'elle est informée de son adoption.
Dans un délai que le Gouvernement flamand indique dans cette communication, le Parlement flamand peut s'opposer à ce que cette modification produise son plein et entier effet. ".